

RESSOURCES DE CALMARS

4.1 Aucune capture de calmars n'a été déclarée pour la zone de la Convention de la CCAMLR au cours de la saison 1993/94. Les seules captures effectuées ces dernières années l'avaient été par le Royaume-Uni pendant la saison 1989 (8 tonnes).

4.2 Dans le document SC-CAMLR-XIII/BG/15 il est mentionné que le Royaume-Uni a reçu deux demandes de renseignements sur la pêche au calmar en Antarctique. La première, provenant de Taiwan, porte sur un projet d'exploitation de *Martialia hyadesi* dans les eaux situées au large de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud, et résulte apparemment de mauvaises conditions de pêche ayant affectées la pêcherie d'*Illex argentinus* sur le plateau de Patagonie durant la saison 1994. John Beddington (GB) a mentionné que depuis la préparation de SC-CAMLR-XIII/BG/15, la compagnie taiwanaise avait transmis une nouvelle demande. Aucune démarche n'a cependant été encore été faite auprès du secrétariat à cet égard.

4.3 Une compagnie espagnole de produits de la mer a formulé la deuxième demande qui porte sur *M. hyadesi*. L'intérêt que porte la compagnie à cette pêcherie a été stimulé par la variation considérable du taux de capture d'*I. argentinus* notée récemment et ses conséquences sur le marché.

4.4 J. Beddington a informé le Comité scientifique du fait que, d'après les informations dont dispose le Royaume-Uni, il ne s'attendait pas à ce qu'une pêcherie au calmar soit mise en place dans la zone de la Convention durant la saison 1994/95. Le Comité scientifique a consenti à poursuivre le contrôle minutieux de ces démarches et à faire suite à toute manifestation d'intérêt exprimée envers la pêche au calmar dans la zone de la Convention.

RECHERCHES

4.5 Dans le document SC-CAMLR-XIII/BG/15, il est rapporté que la campagne de recherche du Royaume-Uni, qui s'est déroulée autour de la Géorgie du Sud en janvier/février 1994, s'était principalement consacrée à des recherches sur les céphalopodes. Les résultats de ces recherches seront déclarés à la CCAMLR ultérieurement. Il est également mentionné dans ce document que lors de la campagne d'évaluation des poissons de fond qui aura lieu en 1995 en Géorgie du Sud, le Royaume-Uni s'attachera à évaluer les possibilités offertes par un nouveau système de palangre, conçu par des scientifiques japonais à l'intention de la pêche au calmar, en tant que technique expérimentale d'échantillonnage de

M. hyadesi. La pêcherie d'*Ommastrephes bartramii* dans le Pacifique se sert déjà de ces palangres.

4.6 Dans le document SC-CAMLR-XIII/BG/15 figure également un extrait de la communication rédigée par P. Rodhouse *et al.* qui traite de la croissance, de la structure d'âges et de l'historique de l'environnement de *M. hyadesi*. Il y est d'autre part noté que les documents présentés en 1993 au Symposium sur les céphalopodes de l'océan Austral avaient été publiés dans *Antarctic Science*, 6 (2) (1994).

4.7 Guy Duhamel (France) a informé le Comité scientifique du fait que les calmars capturés au cours des campagnes expérimentales conduites récemment aux îles Kerguelen (division 58.5.1) et aux îles Crozet (sous-zone 58.6) avaient été conservés et que certains spécimens avaient été envoyés à P. Rodhouse qui devait les identifier. Les prochaines campagnes d'évaluation menées aux îles Kerguelen s'attacheront également à identifier les échantillons de calmars capturés dans le secteur. Le Comité scientifique a encouragé cette initiative.